



Comité Français d'Accréditation
52, rue Jacques Hillairet 75012 Paris
SIRET : 397 897 487 00031
Téléphone : +33 (0)1.44.68.82.20
Site internet : www.cofrac.fr

Attestation d'accréditation
Accreditation certificate

N° 3-1329
Rev. 5

Bénéficiaire / Beneficiary: C.KURIT

Identifiant légal / *Legal identifier*: N° 538938804

Adresse / *Address*: 265 AV DE FONTFREGE, 13420, GEMENOS, FRANCE

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que l'organisme satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17020:2012** et aux règles d'application du Cofrac pour son activité Inspection en tant qu'organisme de type C, pour les activités et sites précisées dans l'annexe technique ci-après, à l'exclusion des activités réalisées dans les pays listés dans le document GEN INF 16, dont la version en vigueur est disponible sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr). / *The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that the body fulfils the requirements of the standard NF EN ISO/IEC 17020:2012 and Cofrac's application rules for its activity of Inspection as an inspection body of type C, for the activities and locations described in the following technical annex, excluding activities performed in the countries listed in the document GEN INF 16, the current version of which is available on Cofrac's website (www.cofrac.fr).*

Le Cofrac est signataire de l'accord de reconnaissance multilatéral de l'European co-operation for Accreditation (EA) pour les activités objets de la présente attestation. / *Cofrac is signatory of the European Co-operation for Accreditation (EA) multilateral agreement for the activities covered by this certificate.*

Cette version de l'attestation remplace toute version précédemment émise / *This version of the certificate supersedes all previously issued versions.*

Seul le texte en français engage la responsabilité du Cofrac / *Cofrac's liability applies only on the French text.*

Date de prise d'effet / *Valid from*: **01/05/2026**

Date de fin de validité / *Valid until*: **30/04/2031**

Approuvé par / *Approved by*:

DocuSigned by:

Olivier BUVALL

L'accréditation peut être retirée, suspendue ou sa portée modifiée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr). / *The accreditation can be withdrawn, suspended or its scope modified at any time. For a proper use the scope of accreditation and its validity should be checked on Cofrac's website (www.cofrac.fr).*

Annexe technique / *Technical annex*

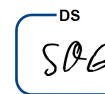
ÉLECTROMÉCANIQUE / *ELECTROMECHANICS*

ÉLECTROMÉCANIQUE / Équipements de travail / Vérifications générales périodiques		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
2.1.3a	a) Presses et autres machines désignées par l'arrêté Limité aux : - engins de terrassement : mini pelle, mini engins, pelle, chargeur, scraper, niveleuse, tractopelle, boteur, foreuse à conducteur auto porté - autres engins de travaux publics : finisher, tombereau, compacteur	Code du Travail (article R4323-23) Arrêté du 5 mars 1993 modifié soumettant certains équipements de travail à l'obligation de faire l'objet des vérifications générales périodiques prévues à l'article R. 233-11 du code du travail Arrêté du 24 juin 1993 soumettant certains équipements de travail des établissements agricoles visés à l'article L. 231-1 à l'obligation de faire l'objet de vérifications générales périodiques prévues à l'article R. 233-11 du code du travail

ÉLECTROMÉCANIQUE / Équipements de travail / Vérifications générales périodiques		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
2.1.3b	Appareils et accessoires de levage Limité aux : - Palans, Ponts roulants, Portiques : Ponts roulants, Palans fixes ou mobiles (à câbles ou chaînes), grues potences, grues vélocipèdes, ponts gerbeurs, grue à tour (grues à tour à montage automatisé) ; - Grues mobiles, grues hydrauliques auxiliaires, appareils de terrassement utilisés en levage : grues mobiles, grues de chargement (hydrauliques auxiliaires montées sur véhicules), chariots, portée variable dont chariots porte-conteneurs (Stackers), appareils de terrassement (tels que pelles, chargeuses-pelleteuses, chargeuses, etc.) spécialement aménagés pour le levage des charges, y compris pelles multifonctions (rail-route par exemple) ; - Ponts élévateurs de véhicules : ponts élévateurs fixes ou mobiles conçus pour travailler sous la charge, y compris les équipements auxiliaires de levage intégrés ; - Chariots automoteurs de manutention : chariots élévateurs à mât, à conducteur porté ou accompagnant ; - Elévateurs de personnel : plates-formes, élévatrices mobiles de personnes ; - Hayons d'élévateurs, plates-formes et tables élévatrices : hayons élévateurs attendant à des véhicules terrestres et destinés exclusivement au chargement et déchargement de ces véhicules avec hauteur de levée inférieure à 2m ; - Autres appareils de levage : systèmes de levage pour bennes amovibles sur véhicules routier ; - Appareils de levage mus à bras : poutres roulantes, portiques, potences, palans à chaîne et treuils à bras (type Pull lift, Tirfor), grues d'atelier, sapines, élévateurs de personnel, treuils à câbles, crics et vérins ;	Code du Travail (article R4323-23) Arrêté du 1er mars 2004 modifié relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage Circulaire DRT n°2005-04 du 24 mars 2005

ÉLECTROMÉCANIQUE / Équipements de travail / Vérifications générales périodiques		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
	- Accessoires de levage : élingues (câbles, chaînes, cordages,), palonniers, pinces, fourches, ventouses, électro-aimants, anneaux, manilles, crochets	

Sites intervenant dans le cadre de l'accréditation de l'organisme / *Locations included in the organisation's accreditation:*



Désignation	Adresse complète
Agence d'AUBAGNE	265 AV DE FONTFREGE, 13420, GEMENOS, FRANCE